

**OBJET DU MARCHE : RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE RPA CLOS DES MOTTES EN
31 LOGEMENTS LOCATIFS A DOUDEVILLE**

I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

II – COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>**

III- PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Procédure adaptée ouverte

Critères de sélection des candidatures (cf. articles 4.2 et 7.1 du règlement de la consultation)

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
 - 2- un pouvoir de signature si nécessaire
 - 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
 - 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
 - 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
 - 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique. Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, pourra être éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que l'exécution de ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincées. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés et/ou références équivalentes (des 3 dernières années)

Critères de jugement des offres (cf. article 7.2 du règlement de la consultation)

CRITERES DE JUGEMENT (NDLR : selon la spécificité de l'achat envisagé)	CALCUL DE LA NOTE	PONDERATION
1 - Valeur technique (1) jugée sur la base du mémoire remis:	Note sur 10 X 5	50 pts
Adéquation des moyens humains et matériels proposés /10		
Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération /10		
Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier /10		
Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de la personne /10		
2 - Prix des prestations	50 pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas / prix proposé)*50	50 pts

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

Négociation :

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre l'acheteur public et les candidats.

Techniques d'achat : sans objet

Réduction du nombre de candidats : non

Présentation des offres par catalogue électronique

Interdite

L'acheteur exige la présentation de variantes

La présente consultation est lancée **AVEC VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique) auxquelles il est demandé aux entreprises de répondre obligatoirement selon le(s) lot(s) auquel (auxquels) elles soumissionnent.

LOT	INTITULE DU LOT	VARIANTE OBLIGATOIRE
5	Couverture	Démoussage des toitures
13	Peinture	Hall d'entrée Collectif
15	Chauffage - Ventilation - Plomberie	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement meubles éviers zone 1 et 7 • Remplacement sanitaires dans zone 1 et 7

En revanche, en ce qui concerne le sujet des Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique, elles sont interdites pour tous les lots.*

IV - IDENTIFICATION DU MARCHE

Intitulé du Marché : RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE RPA CLOS DES MOTTES EN 31 LOGEMENTS LOCATIFS A DOUDEVILLE

Type de marché : travaux

Lieu principal d'exécution :

Délai d'exécution prévu : Le délai d'exécution global est fixé à 17 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 15 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

L'existence de tranche : non

La reservation de tout ou partie du marché : non

V - DESIGNATION DES LOTS :

Marché alloti : oui

Description des lots :

LOT	INTITULE DU LOT
1	Désamiantage - Déplombage
2	Démolition - Curage
3	Installation de chantier - Gros OEuvre
4	Charpente bois
5	Couverture
6	Etanchéité
7	Ravalement
8	Bardage
9	Menuiserie extérieure PVC
10	Métallerie
11	Doublage - Cloison -Plafond- Menuiseries intérieures
12	Sols souples - Faïence
13	Peinture
14	Electricité courants forts et courants faibles
15	Chauffage - Ventilation - Plomberie
16	VRD - Espaces verts

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Visite obligatoire : oui

Détails sur l'organisation de la visite :

Le projet nécessite l'organisation d'une visite afin que les candidats puissent se rendre compte de la configuration des lieux et rendre une offre en adéquation avec le besoin du pouvoir adjudicateur. Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché pour que l'offre présentée soit régulière.

Les candidats devront effectuer une visite du bâtiment en prenant au préalable rendez-vous auprès de **Mme ONONGO et M.DOREILLAC** : p.onongo@logeal-immobiliere.fr et v.doreillac@logeal-immobiliere.fr

Les visites se tiendront aux dates suivantes :Lundi 25 Novembre 2024 à 14h30

Mardi 26 Novembre 2024 à 10h00

Vendredi 29 Novembre 2024 à 10h00

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

VII – REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 9 DECEMBRE 2024 A 17H30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- renseignements d'ordre technique

Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

Mme Priscilla ONONGO Tel : 02 35 95 92 00

Direction Développement du Patrimoine

Chargée de Projets

- renseignements d'ordre administratif :

Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

Mme FAIVRE Sandrine Tel. : 02.35.56.34.74

Direction Administrative et Financière

Gestionnaire des Marchés

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : MARDI 5 NOVEMBRE 2024